

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

VOTE PAR VOIE DEMATERIALISEE

14 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-12

Avis relatif à la demande d'agrément au titre de Conservatoire botanique national du
Conservatoire botanique de Martinique

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2017, portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'avis du groupe de travail « Flore – CBN »,

Dossier examiné par consultation du GT Flore-CBN du 27/03/2020 au 5/6/2020 suite à l'annulation du GT Flore-CBN du 27 mars 2020 en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19 et selon la procédure d'examen mise en place par le GT Flore-CBN le 23 mars 2020.

Saisine du GT Flore-CBN

L'examen du projet d'agrément du Conservatoire botanique (CB) de Martinique au titre de Conservatoire botanique national était inscrit à l'ordre du jour de la séance du 27 mars 2020 du GT Flore-CBN. Cette séance n'ayant pu se tenir en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19, ce dossier a fait l'objet d'une consultation des membres du GT Flore-CBN par voie électronique du 27 mars au 5 juin 2020.

Le rapport de Serge Muller, en date du 13 mars 2020 et remis aux membres, a servi de base pour l'examen de la demande d'agrément. Le présent avis synthétise les réponses du CB Martinique aux questions posées par le GT Flore-CBN, les différentes observations et contributions des membres du GF Flore-CBN.

Documents examinés

Demande d'agrément au titre de Conservatoire botanique national présentée par le Conservatoire botanique de Martinique pour un agrément sur le territoire de la Martinique par Didier LAGUERRE, président et Guillaume VISCARDI, directeur. Rapport, 91 p. et volume annexe, 212 p.

Avis de la DEAL de la Martinique du 25 mars 2020 concernant la demande d'agrément du CB de Martinique.

Avis du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel de Martinique du 13 mars 2020 concernant la demande d'agrément du CB de Martinique.

Rapport de Serge Muller, rapporteur du dossier pour le GT Flore-CBN, en date du 13 mars 2020.

Note de réponse du CB de Martinique aux questions des membres du Groupe de travail « Flore- CBN » du CNPN en date du 22 mai 2020.

Rappel du contexte

La présente demande d'agrément comme Conservatoire Botanique National (CBN) du Conservatoire Botanique de Martinique (CBMQ) est l'aboutissement d'un processus long de près de 20 années, qui avait commencé en 2002 par la création d'une association et un projet de Conservatoire Botanique des Antilles Françaises (CBAF), avec deux antennes (en Guadeloupe et en Martinique). La complexité d'une telle organisation avait conduit à dissoudre l'association CBAF en 2010, les deux structures de Guadeloupe et de Martinique devenant alors totalement autonomes. Il a toutefois fallu attendre encore une dizaine d'années pour qu'un projet abouti, conforme à ce qui est attendu d'un CBN, soit transmis au Ministère et qu'un rapporteur soit nommé (lettre de mission pour Serge MULLER datée du 23 janvier 2020) pour l'évaluation de la demande.

Analyse de la demande d'agrément

La structure porteuse de la demande d'agrément, ses ressources humaines, locaux, équipements et moyens actuels

Le Conservatoire Botanique de Martinique (CBMQ) est une association de loi 1901, créée en 2002, dont les membres sont des personnes physiques et des personnes morales. Le conseil d'administration (CA) est composé de 10 membres de droit (le président de la Collectivité Territoriale de Martinique, le maire de la ville de Fort-de-France, les présidents des trois Communautés d'agglomérations (Centre Martinique, Nord Martinique et Espace Sud Martinique), le président du Parc Naturel Régional de Martinique (PNRM), le

représentant de l'ONF, le représentant du Conservatoire du Littoral, les présidents de la Société des Galeries de Géologie et Botanique (SGGB) et de l'Université des Antilles), auxquels s'ajoutent 5 membres élus parmi les adhérents. Le CA élit un bureau constitué de 6 membres, les président et vice-président, secrétaire et secrétaire-adjoint, trésorier et trésorier-adjoint.

L'équipe du CBMQ est actuellement composée de 4 personnes, dont 3 salariées de l'association (Guillaume VISCARDI, directeur ; Alice ARNAUD, chargée de mission connaissance de la flore et Stéphanie SAINT-AIMÉ, chargée de mission herbier/conservation ex situ), auxquelles s'ajoute Patricia ALFRED, assistante de direction, mise à disposition par la ville de Fort-de-France. Des stagiaires viennent régulièrement compléter l'équipe, comme cette année Benjamin FERLET, étudiant de M2 de l'Université Aix-Marseille.

Les locaux actuels du CBMQ sont composés de 3 salles climatisées (1 petit bureau de direction, 1 grand bureau pour le reste du personnel, servant également de salle de réunion, et 1 salle aménagée pour l'herbier), située dans le Centre Camille Darsières, au centre de la ville de Fort-de-France. Cette installation est provisoire et consécutive aux dommages causés par l'ouragan Dean en 2007 aux anciens locaux du Conservatoire au Parc floral Aimé Césaire, où il est prévu que le CBMQ retrouve des bureaux après réhabilitation des locaux du Parc floral.

Il s'y ajoute, sur le site de Godissart à proximité de la ville, une serre de 140 m², complétée par une petite pépinière, situées dans l'enceinte des serres municipales et sur des terrains appartenant à la ville de Fort-de-France.

Le territoire d'agrément sollicité, sa flore, sa fonge et ses habitats naturels

Le territoire d'agrément sollicité correspond à celui de la Collectivité de la Martinique (1128 km²), composé d'une île principale et de 24 îlets. La population de la Martinique au dernier recensement INSEE (2016) était de 376 000 habitants et elle est actuellement en légère diminution. Ce territoire, dont l'altitude maximale atteint 1397 m au sommet de la Montagne Pelée, présente globalement un climat tropical humide, avec des précipitations annuelles variant de moins d'1 mètre aux extrémités Sud et plus de 9 mètres dans le secteur de la Montagne Pelée, permettant l'existence d'une grande variété de bioclimats sur un territoire restreint.

La flore vasculaire y est très riche pour un territoire à superficie assez réduite. Elle est composée, d'après les dernières évaluations, de 1484 espèces indigènes et 1529 espèces exotiques, soit 3013 espèces de plantes vasculaires, dont 266 Ptéridophytes. Le nombre d'espèces endémiques strictes de la Martinique s'élèverait à 37 espèces et d'endémiques des Petites Antilles à 192 espèces. Le livre rouge des plantes menacées des Antilles françaises (publié en 2014) a évalué 166 taxons de trachéophytes présents en Martinique et conduit à les classer en 3 espèces RE, 59 espèces CR, 40 espèces EN, 18 espèces VU, ainsi que 6 espèces LC et 39 espèces DD.

La bryoflore reste encore très imparfaitement connue, le dernier inventaire publié en 2018 faisant état de (seulement) 417 espèces, alors qu'il est de plus de 600 espèces pour la Guadeloupe, mieux inventoriée. Il en est de même pour la fonge, qui a toutefois fait l'objet d'inventaires récents mais partiels par Régis COURTECUISSÉ (Université Lille-II) et

atteindrait plus de 3000 espèces de champignons supérieurs.

Les écosystèmes et habitats naturels présentent une grande diversité, liée à la variété des bioclimats et des conditions stationnelles. Si les grands types de formations végétales ont été décrits et cartographiés dès 1977 (par J. Portecop), une analyse plus fine des types d'habitats naturels reste encore largement à réaliser.

Le projet scientifique et technique présenté dans la demande d'agrément

Le projet développé dans la demande d'agrément prend en compte les différents axes classiques du cahier des charges des CBN.

Le 1^{er} axe correspond à la connaissance de la flore et de la fonge du territoire d'agrément.

Cet axe de connaissance repose sur :

- le développement de l'Herbier de la flore de la Martinique (MTK), sur la base de l'herbier déjà existant, constitué à partir de 1983 par la Galerie de Botanique, qui en a confié en 2004 la gestion au CBMQ. Cet herbier a été enrichi par la suite et comporte actuellement plus de 1900 spécimens. Des opérations de montage des échantillons, étiquetage, traitement des échantillons par fumigation et froid, alimentation de la base de données, classement en collection, numérisation et mise en ligne des planches montées, collaboration et échanges avec les Herbiers régionaux, nationaux et mondiaux sont prévues ;
- la création d'un index taxonomique commenté, créé en avril 2019 et qui constitue le socle de la connaissance de la flore. Cet index doit permettre au CBMQ d'alimenter le référentiel national TAXREF de la flore de la Martinique ;
- la définition et la mise en œuvre d'une stratégie de collecte de données floristiques de terrain de type « atlas », en vue de disposer d'un état actualisé de la diversité floristique de l'île, permettant de multiples applications (chorologie, rareté et raréfaction des espèces indigènes, extension des espèces exotiques envahissantes, etc.) ;
- l'application de l'atlas pour la modernisation de l'inventaire des ZNIEFFs de Martinique ;
- la poursuite de l'acquisition de connaissances sur la bryoflore de Martinique, en profitant de la collaboration et de l'expertise d'Élisabeth Lavocat-Bernard ;
- l'étude de la fonge, en collaboration avec l'Université de Lille (R. Courtecuisse).

Le 2^{ème} axe correspond à la connaissance des habitats naturels. Il se traduit par :

- l'établissement d'une typologie descriptive des habitats naturels ;
- la production d'une carte actualisée de la végétation à partir de celle réalisée il y a 40 ans par J. Portecop (1979) ;
- la mise en œuvre d'une démarche Cahiers d'habitats.

Le 3^{ème} axe est relatif à la conservation de la flore rare et menacée. Il correspond à :

- la rédaction et l'animation des Plans Nationaux d'Action (PNA), qui concernent actuellement pour la Martinique 8 espèces endémiques classées CR ou EN ;
- la rédaction et la mise en œuvre de Plans Directeurs de Conservation (PDC), sur le modèle de ceux développés par le CBN de Mascarin, plus souples au niveau de leur rédaction et pouvant résulter de l'initiative du CBN ;
- les pré-évaluations de listes rouges UICN ;
- le développement de la connaissance de la conservation *ex situ* (récolte et traitement des semences, tests de germination et élevage des plants dans les serres du CBMQ, etc.) ;
- l'animation d'un groupe de travail sur les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), qui nécessitera le recrutement d'un chargé de mission sur cette thématique, dont l'importance en Martinique a été confirmée lors du séminaire sur les EEE organisé en Martinique par le Comité français de l'UICN en février 2020.

Le 4^{ème} axe concerne l'expertise. Le CBM s'efforcera de répondre à toutes les demandes d'expertise émanant de structures publiques (services de l'État, collectivités locales).

Le 5^{ème} axe est relatif à la valorisation, la sensibilisation et la communication. Cet axe comprend : (1) le développement du site Web du Conservatoire, (2) la relance de la revue Lobelia, (3) la mise en place d'arboretums pédagogiques.

Le 6^{ème} axe est relatif au développement du Système d'Information (SI) « flore et habitats Martinique », nommé « *Charianthus* », à partir de l'index taxonomique et de la base de données déjà créés. La création de ce SI nécessitera le recrutement d'un poste d'administrateur de BDD/sigiste dès la 1^{ère} année d'agrément.

Le 7^{ème} axe est relatif à la coopération régionale et internationale, surtout au niveau de la Caraïbe, et en particulier à l'occasion du congrès des jardins botaniques de la Caraïbe et de l'Amérique centrale, qui devait avoir lieu en mars 2020 en République Dominicaine, mais a été reporté du fait de la crise sanitaire.

Les moyens et outils mis en place pour atteindre les objectifs fixés

Le renforcement de l'équipe

Ce projet nécessite le recrutement d'au moins 4 nouveaux agents (soit le doublement de l'effectif actuel !) au cours de la 1^{ère} période d'agrément, un chargé de mission conservation de la flore et des habitats (recrutement en cours), un administrateur de BDD/sigiste (recrutement prévu au 2^{ème} semestre 2020), un chargé de mission EEE et un technicien herbier/terrain (recrutements prévus en 2021 ou 2022). Le recrutement d'un chargé de mission sur les habitats naturels est également prévu par la suite.

Les moyens financiers nécessaires et les perspectives de financements

Le projet proposé, avec surtout les recrutements de personnel prévus, conduit à un

budget de fonctionnement prévisionnel annuel augmentant de 308 K€ la 1^{ère} année à 386 K€ la 5^{ème} année de l'agrément.

Les financements annuels prévus sont de 200 K€ par l'État (DEAL), auxquels s'ajoutent 40 K€ les deux premières années, puis 20 K€ les 3 suivantes pour les Plans Nationaux d'Action, 80 K€ par la CTMQ, 30 K€ par les trois Communautés d'agglomération, et 30 K€ par des études extérieures, soit 380 K€ les deux premières années, puis 360 K€.

Ce budget est excédentaire les deux premières années (si toutes les subventions sont effectivement versées), puis déficitaire les 3 suivantes. Pour y pallier, il est prévu de répondre à des appels d'offres nationaux, de monter des dossiers de financements européens (FEDER ou FEADER), de réaliser des expertises et/ou de solliciter des augmentations de certaines contributions au budget de fonctionnement.

La mobilisation d'autres partenaires, par exemple le Conservatoire du Littoral pour des typologies d'habitats littoraux comme évoqué lors de la visite du rapporteur, pourrait également y contribuer.

Le Conseil scientifique

Un Conseil scientifique du CBMQ existait déjà, mais n'a pas eu un fonctionnement régulier. Il est donc prévu de le renouveler et de le renforcer. Il n'y a malheureusement que peu de botanistes spécialistes de la flore, de la fonge ou des habitats naturels en Martinique, disposés

à s'impliquer dans un Conseil Scientifique de CBN. De ce fait, le nouveau CS proposé a judicieusement été organisé en 3 cercles, un cercle martiniquais, un cercle caribéen et un cercle national et international. Il pourrait encore être renforcé par quelques personnes (en particulier du cercle caribéen) afin d'assurer sa fonction de conseil et de validation des actions à entreprendre.

Il conviendra aussi de définir un mode de fonctionnement du CS, avec au moins une réunion annuelle en présence ou par visio-conférence, pouvant être complétée par des consultations électroniques, lui permettant d'assurer effectivement les missions prévues du CS.

Les partenariats mis en place

Le CBMQ a pris l'initiative de mettre en place des partenariats avec de nombreuses structures et de les formaliser par des conventions, ce qui apparaît comme une démarche très pertinente pour permettre des collaborations durables.

De tels partenariats ont été développés avec les collectivités locales comme la ville de Fort-de-France, plusieurs autres communes de l'île ainsi que les Communautés d'Agglomération du Centre Martinique, de l'Espace Sud Martinique et du Nord Martinique. Par contre, ce partenariat reste encore à formaliser avec la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM), des travaux en ce sens ayant cependant déjà débuté.

Des conventions ont également été signées avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels comme l'ONF (dès novembre 2017), le Conservatoire du Littoral (en novembre 2018), ainsi que le Parc Naturel Régional de Martinique (en février 2019).

Des collaborations ont en outre été développées avec des organisations locales liées à la

valorisation de la biodiversité, en particulier l'Observatoire Martiniquais de la Biodiversité (OMB), structure multi-partenaire portée par le PNR de Martinique et en charge du SINP régional. Le CBMQ en est membre, il est tête de réseau flore et habitats et versera à la plateforme de l'OMB ses données flore et habitats préalablement validées et assistera les agents de l'OMB dans la construction des indicateurs sur ces thématiques.

Enfin le CBMQ travaille en collaboration avec les organismes nationaux, la DEAL de Martinique avant tout, le MNHN (participation de l'Herbier du CBMQ au réseau des Herbiers RECOLNAT, l'AFB (ainsi que l'ancienne Fédération des CBN, intégrée dans l'AFB, maintenant OFB) et le comité français de l'UICN (listes rouges, séminaire sur les EEE en février 2020).

Les collaborations avec les autres CBN

Le Conservatoire botanique de Guadeloupe a malheureusement été dissous en 2019, ne permettant pas de maintenir et développer actuellement des liens privilégiés avec une structure identique en Guadeloupe. Il faut espérer qu'un nouveau projet de CBN verra rapidement le jour en Guadeloupe (initiative lancée par l'ARB ?) et que des liens étroits pourront être logiquement tissés.

Par contre, un partenariat fort a été développé avec le CBN de Mascarin, seul autre CBN actuellement opérationnel sur l'Outre-mer. Le CBMQ a confié une mission d'assistance pour l'établissement du référentiel taxonomique à l'ancien directeur scientifique (et actuel président du CS) du CBN de Mascarin, Vincent BOULLET, et a également accueilli le responsable de la base de données de Mascarin, Frédéric PICOT. Deux chargés de mission du CBMQ devaient en outre aller en formation à La Réunion en avril 2020 (mission reportée suite

à la crise sanitaire). Ce « partenariat privilégié » entre les deux CBN d'Outre-mer doit être salué et encouragé, en vue de permettre une approche commune des CBN d'Outre-mer, et d'inciter à la mise en place de CBN dans les autres DOM (Guadeloupe et Guyane).

Des contacts et collaborations avec les CBN de métropole et l'organisme de coordination des CBN au sein de l'OFB sont évidemment aussi à encourager.

Avis du GT Flore du CNPN

Après une longue période de gestation (près de 20 ans depuis la mise en place du CBAF), le CBMQ a maintenant pu développer, grâce à une dynamique de l'ensemble des acteurs et partenaires martiniquais concernés, un projet à la hauteur de ce que l'on peut attendre en 2020 d'un CBN agréé. Tous les domaines d'intervention des Conservatoires botaniques nationaux sont pris en compte ou prévus au cours de la 1^{ère} période d'agrément à venir.

Par ailleurs, tous les organismes rencontrés au cours de la mission du rapporteur (DEAL, Ville de Fort-de-France, PNR de Martinique, ONF et Conservatoire du Littoral) ont fait part de collaborations très fructueuses et d'une opinion très favorable à l'agrément du CBMQ comme Conservatoire Botanique National.

Le **GT Flore-CBN du CNPN** donne donc un **avis très favorable à l'agrément du Conservatoire botanique de Martinique comme Conservatoire botanique national**, avec les recommandations suivantes pour la première période d'agrément de 5 ans :

Organisation

- Une montée en puissance progressive de l'équipe du CBN, afin de passer à un effectif de l'ordre d'une dizaine d'agents avant la fin de la première période d'agrément, dans l'objectif de bien couvrir toutes les missions d'un CBN et de pouvoir répondre aux sollicitations des partenaires.
- Une installation dans des locaux adaptés de taille suffisante, pour permettre à l'équipe de travailler dans de bonnes conditions.
- La mise en place en 2020 du nouveau Conseil Scientifique du CBN, devant se réunir au moins une fois par an, afin de donner un avis sur le rapport d'activités de l'année passée et sur les projets de l'année suivante (comme prévu dans le Cahier des charges des CBN).

Partenariats et outils

- La formalisation par une convention pluriannuelle, autant que possible dès 2020, d'un partenariat avec la Collectivité Territoriale de Martinique, ainsi qu'avec la Communauté de communes du nord de la Martinique (CAP Nord).
- La place importante à accorder aux herbiers, locaux et internationaux, comme outil de travail taxonomique et d'étude de l'évolution de la flore du territoire.
- La mise en place d'une petite unité de stockage de semences (réfrigérateur à froid sec) destinée à stocker temporairement les diaspores récoltées sur le terrain et en attente de semis.
- La mise en place rapide du Système d'Information flore et habitats naturels de Martinique.

Aspects scientifiques

- Le lancement du volet sur la connaissance et la cartographie des habitats naturels, dont le premier milieu concerné pourrait être le littoral, en partenariat étroit avec le Conservatoire du Littoral qui en est demandeur.
- Le développement d'une action spécifique sur la connaissance et conservation de la flore et végétation des 24 îlets de Martinique.
- Le développement de collaborations en systématique végétale et évolution avec des unités de recherche française ou internationale afin de motiver des projets sur l'endémisme et la diversification de taxons au niveau intra-archipel, voire intra-île.
- Une hiérarchisation des taxons les plus rares et menacés, basée sur l'analyse de l'ensemble de la flore indigène et intégrant la biogéographie des espèces avec la perspective de l'organisation d'ici quelques années d'un atelier d'évaluation de la flore de Martinique avec l'UICN, afin de produire la liste rouge pour la flore de l'île.
- Une révision de la liste des espèces végétales protégées (actuellement limitée à 41 espèces), à prévoir dès lors que les évaluations des catégories des listes rouges d'espèces menacées selon les critères de l'UICN (espèces CR, EN et VU) seront réalisées.

Avis du Conseil national de la protection de la nature

Compte tenu de l'analyse du dossier et des remarques précédentes :

Le Conseil national de la protection de la nature émet **un avis favorable** à l'unanimité (18 favorable, 0 défavorable, 0 abstention) à **l'agrément du Conservatoire botanique de Martinique comme Conservatoire botanique national**, avec les recommandations formulées dans cet avis par le groupe de travail Flore-CBN.

Le président du groupe de travail « Flore – CBN »

Vincent BOULLET



Le président du Conseil national de la
protection de la nature,



Serge MULLER